



**INSTITUTION SAINT JOSEPH DU MONCEL**  
**REGLEMENT DE L'ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE**  
8, rue Charbonnier de Belloy

Etre membre de la communauté éducative St Joseph implique :

- l'attention aux autres (accepter chacun tel qu'il est)
- la politesse à l'égard de tous
- le respect du travail des autres (celui des camarades comme celui des enseignants et des personnes chargées du soin et de l'encadrement de l'école)
- le respect de la propriété d'autrui, du matériel et des locaux.

**HORAIRES DE L'ECOLE :**

➤ Pour le bon fonctionnement de l'école, les parents sont priés de respecter impérativement les horaires des classes, le lundi, mardi, jeudi et vendredi :

**de 8h15 à 11h30 et de 13h15 à 16h15**

L'accueil dans la cour a lieu à partir de 7h30 et de 13h00

Pour les élèves de maternelle, l'accueil se fera exclusivement dans la salle d'activités, à partir de 8h et de 13h00.

Les parents n'entreront pas dans la cour sans autorisation.

L'école n'est pas responsable des agissements des élèves hors de l'établissement, avant l'ouverture et après la fermeture des portes.

➤ Les élèves sont autorisés à venir rechercher les affaires oubliées jusqu'à **16h30**, si un enseignant est présent dans la classe.

➤ Une autorisation écrite, sur papier libre, vous sera demandée, si vous souhaitez que votre enfant quitte exceptionnellement seul l'école ou qu'une autre personne vienne le chercher.

➤ La sortie du midi et du soir est assurée pendant 15 minutes par les enseignants. Les parents sont priés de respecter impérativement ces horaires. Tout élève encore présent à l'école après 11h45 se rendra à la cantine qui sera facturée aux parents. Tout élève encore présent à l'école après 16h30 se rendra à la garderie qui sera facturée aux parents. La sortie s'effectuera alors à 17h30.

➤ Les élèves possédant une carte de sortie pourront quitter seuls l'école aux horaires habituels. Les élèves ne possédant pas de carte de sortie devront attendre, dans le hall, que les personnes autorisées viennent les chercher à la porte. Ils ne sont pas remis aux parents directement dans les véhicules. Toute carte perdue ou détériorée sera remplacée et facturée 5€.

**ABSENCES ET RETARDS :**

➤ En cas d'absence, il est impératif de **téléphoner avant 9 heures au secrétariat (03.44.31.73.30)**. Un justificatif écrit sur papier libre doit être fourni pour toute absence. Au delà de trois jours, l'élève devra présenter un certificat médical. Aucune absence ne pourra être justifiée par le simple motif « personnel » ou « raisons familiales ».

➤ Pour les retards, seuls les problèmes de transport en commun seront pris en compte. Si les retards sont trop fréquents, les parents et l'élève seront convoqués.

**GARDERIE :**

Elle a lieu le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

➤ de 16h30 à 17h30 : Etude surveillée et temps de jeux calmes. La sortie s'effectue de 17h30 à 17h40.

➤ de 17h30 à 18h30 : Garderie. La sortie s'effectue de 18h30 à 18h40

On ne peut garder à la garderie un élève qui se tient mal.

### REFECTOIRE :

- La bonne tenue au réfectoire va de soi. Les repas sont pris de manière conviviale (sans chahut ni cris).
- Si votre enfant mange exceptionnellement à la cantine, prévenir l'école 48 heures à l'avance. L'achat des tickets se fait au primaire, auprès du personnel éducatif. Les tickets doivent être réglés le jour de l'achat. On ne peut garder à la cantine un élève qui se tient mal.

### SORTIES EDUCATIVES – VOYAGES SCOLAIRES

Les règles de l'école s'appliquent également à l'extérieur, lors des sorties éducatives ou voyages scolaires. Les élèves respecteront l'autorité des adultes accompagnants, écouteront et feront preuve d'une attitude exemplaire.

### RESPECT DE SOI ET DES AUTRES :

- Le respect du matériel scolaire : **les parents renouvellent et vérifient régulièrement le matériel de leur enfant**. De même, les élèves respectent le mobilier et le matériel mis à leur disposition. Toute dégradation est sanctionnée. Les dommages causés sont à rembourser. L'école n'est pas responsable des objets et vêtements perdus. Chaque élève prend soin de ses affaires.
- De 8h à 8h15 et de 13h00 et 13h15, les élèves ne sont plus autorisés à courir en raison de la présence de tous les élèves sur la cour.
- Les rangs : A la sonnerie, les élèves devront se mettre en rang en silence et le garder jusqu'à leur entrée en classe.
- Tenue : Les élèves se présenteront dans l'établissement dans une **tenue de travail, simple et décente**, à l'appréciation de l'équipe éducative, excluant toute excentricité ou incorrection dans les vêtements, la coupe de cheveux et la coiffure (Le port d'une casquette ne sera autorisé qu'en cas de forte chaleur et devra être portée de façon décente). La tenue de sport n'est acceptée qu'à la demande de l'enseignant pour l'E.P.S.
- Goûters : Le seul goûter autorisé à l'école est un fruit (frais ou compote). Les bonbons, sucettes et chewing-gums ne sont pas autorisés. Le goûter ne peut être consommé que sur la cour de récréation.
- Les élèves ne sont pas autorisés à apporter à l'école ou de porter sur eux :
  - Gadgets, objets sonores, jouets, cartes à échanger, etc.
  - Objets ayant une valeur marchande (matériel électronique, téléphones portables ....)
  - Objets dangereux, objets précieux...

L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

### SANCTIONS :

- Tout manquement répété au règlement et à la charte de l'évaluation et toute dérive seront sanctionnés par le personnel éducatif et d'encadrement, par les enseignants et par le directeur. Il sera notifié sur le permis de bonne conduite.
- Les retenues sont effectuées le samedi matin dans les locaux de l'Institution. Toute retenue non effectuée par l'élève sera reportée et doublée.
- Le cas échéant, un **conseil d'éducation** ou un **conseil de discipline** peut être réuni. Ils peuvent proposer un avertissement voire une exclusion temporaire. En cas de récidive, une exclusion immédiate et définitive pourra être prononcée.

### DIVERS :

- Les rendez-vous avec les enseignants doivent se prendre par l'intermédiaire du cahier de liaison. Les informations concernant votre enfant ou l'école seront dans ce cahier. Le cahier de liaison doit être consulté **tous les jours** par les parents, puis remis dans le cartable de l'élève. **Tous les mots doivent être signés.**